

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1994/36
30 novembre 1993

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquantième session
Point 11 de l'ordre du jour provisoire

ACTION VISANT A ENCOURAGER ET DEVELOPPER DAVANTAGE LE RESPECT
DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES FONDAMENTALES ET, NOTAMMENT,
QUESTION DU PROGRAMME ET DES METHODES DE TRAVAIL DE LA COMMISSION

Développement des activités d'information dans le domaine
des droits de l'homme, y compris la Campagne mondiale d'information
sur les droits de l'homme

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragrapbes</u>	<u>Page</u>
Introduction	1 - 5	2
I. PUBLICATIONS, FORMATION ET EDUCATION	6 - 33	3
A. Programme de publications	6 - 31	6
B. Stages de formation, séminaires, ateliers	32 - 33	10
II. COORDINATION ET COOPERATION A L'INTERIEUR ET A L'EXTERIEUR DU SYSTEME DES NATIONS UNIES . .	34 - 48	11
III. REUNIONS D'INFORMATION, EXPOSITIONS ET MANIFESTATIONS CONSACREES AUX DROITS DE L'HOMME	49 - 54	14
IV. BUDGET	55 - 56	15
V. EVALUATION DE L'IMPACT DE LA CAMPAGNE MONDIALE D'INFORMATION SUR LES DROITS DE L'HOMME	57 - 66	15

Annexe : Liste des publications réalisées ou prévues
par le Centre pour les droits de l'homme (décembre 1993)

Introduction

1. Dans sa résolution 1993/49 du 9 mars 1993, intitulée "Développement des activités d'information dans le domaine des droits de l'homme, y compris la Campagne mondiale d'information sur les droits de l'homme", la Commission des droits de l'homme, réaffirmant que les activités destinées à améliorer les connaissances du public en matière de droits de l'homme constituent un élément essentiel à la réalisation des buts de l'Organisation des Nations Unies énoncés dans la Charte et que des programmes d'enseignement, d'éducation et d'information conçus avec soin sont indispensables pour instaurer un respect durable des droits de l'homme et des libertés fondamentales, a affirmé qu'une Campagne mondiale d'information sur les droits de l'homme compléterait utilement les activités de l'Organisation des Nations Unies visant à renforcer la promotion et la protection des droits de l'homme dans le monde.

2. La Campagne mondiale d'information sur les droits de l'homme a été lancée par l'Assemblée générale dans sa résolution 43/128 du 8 décembre 1988, à l'occasion du quarantième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme avec, pour objectif premier, de faire mieux connaître et mieux comprendre au public les droits de l'homme et les libertés fondamentales et de l'informer des mécanismes internationaux mis en place et des efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies afin de promouvoir et de protéger les droits de l'homme.

3. Conformément à ces objectifs, l'Organisation des Nations Unies s'attache à développer son programme d'information et d'éducation, car une information qui vise la prise de conscience et la connaissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales est indispensable à l'application universelle des normes déjà établies dans le domaine des droits de l'homme. Les cinq grands domaines d'activité de la Campagne mondiale sont : l'établissement et la diffusion de documents d'information; des ateliers, séminaires et stages de formation; des bourses et stages de perfectionnement; des manifestations spéciales concernant les droits de l'homme, et des activités de promotion.

4. Dans l'acte final intitulé "Déclaration et Programme d'action de Vienne" (A/CONF.157/23), la Conférence mondiale sur les droits de l'homme a affirmé que, dans ce domaine, l'éducation, la formation et l'information étaient indispensables à l'instauration et à la promotion de relations intercommunautaires stables et harmonieuses, ainsi qu'à la promotion de la compréhension mutuelle, de la tolérance et de la paix. Elle a souligné aussi combien il importait de renforcer la Campagne mondiale d'information sur les droits de l'homme, déclarant que les gouvernements, avec le concours d'organisations intergouvernementales, d'institutions nationales et d'organisations non gouvernementales, devraient susciter une prise de conscience accrue des droits de l'homme et de la nécessité d'une tolérance mutuelle. Elle a demandé aux gouvernements de lancer des programmes d'éducation sur les droits de l'homme, de les soutenir et d'assurer la diffusion de l'information dans ce domaine, et déclaré que les services consultatifs et les programmes d'assistance technique du système des Nations Unies devraient être en mesure de répondre immédiatement aux demandes des Etats touchant l'éducation et la formation en la matière ainsi que l'enseignement spécifique des normes énoncées dans les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et dans le droit humanitaire,

qu'il conviendrait de dispenser à des groupes donnés tels que les forces armées, les responsables de l'application des lois, le personnel de la police et les spécialistes de la santé. Elle a aussi estimé qu'il faudrait envisager de proclamer une décennie des Nations Unies pour l'éducation en matière de droits de l'homme afin de promouvoir, d'encourager et de mettre en relief ce genre d'activités.

5. Dans sa résolution 1993/49, la Commission des droits de l'homme a prié le Secrétaire général de lui présenter, lors de sa cinquantième session, un rapport sur les activités d'information, en insistant en particulier sur les activités de la Campagne mondiale d'information sur les droits de l'homme, y compris des détails sur les dépenses engagées en 1993 et le budget prévu pour les activités futures, ainsi qu'une évaluation de l'impact des activités menées dans le cadre de la campagne mondiale. Le présent rapport est soumis en réponse à cette demande.

I. PUBLICATIONS, FORMATION ET EDUCATION

A. Programme de publications

6. L'élaboration de documents sur les droits de l'homme est un des principaux aspects du programme d'information du Centre pour les droits de l'homme. Ces documents sont distribués aux institutions nationales et régionales qui s'occupent des droits de l'homme, aux institutions universitaires et de recherche, aux médias, aux organisations non gouvernementales et aux particuliers intéressés.

7. Le Centre a procédé à une révision d'ensemble, approfondie, de son programme d'information afin de revoir et de renouveler sa stratégie d'information globale du point de vue de sa politique, de ses objectifs, du public visé et de ses méthodes de travail. Dans le cadre de cet effort, un Groupe de travail de l'information a été créé au sein du Service des services consultatifs, de l'assistance technique et de l'information du Centre. Ce Groupe de travail a fourni des conseils sur la rédaction des diverses publications relatives aux droits de l'homme, la définition des priorités, le choix des sujets à traiter dans les documents d'information du Centre, la sélection des auteurs, le choix des documents à publier, la création de nouvelles séries et la révision ou l'interruption de séries existantes; et enfin les questions relatives à la distribution des publications du Centre.

8. La tâche essentielle du Groupe de travail était d'entreprendre une évaluation globale des principales publications du Centre telles que les Fiches, le Bulletin des droits de l'homme, la Circulaire d'information sur les droits de l'homme et la Série d'études sur les droits de l'homme. Chacune de ces publications a été analysée en fonction de critères d'utilité, de cohérence avec son objectif initial, d'efficacité de sa production et d'opportunité de sa présentation actuelle. Le Groupe a fait plusieurs recommandations, qui seront appliquées si le Centre reçoit un montant suffisant de ressources. Des précisions sur ces recommandations figurent dans les sections concernant chaque publication.

9. Parmi les autres questions qui figurent à l'ordre du jour du Groupe de travail, il faut mentionner : la consolidation et la mise en oeuvre de la nouvelle approche adoptée par le Centre pour produire des matériels d'enseignement, en particulier des manuels; une réévaluation du programme de traduction du Centre afin de définir une stratégie plus efficace et mieux ciblée dans ce domaine; l'amélioration des méthodes pratiquées actuellement pour diffuser l'information sur les droits de l'homme du point de vue de l'efficacité, de la rapidité et de l'adéquation aux besoins et à l'attente du public.

10. La possibilité de créer une bibliothèque à l'intérieur du Centre a été sérieusement envisagée; des plans ont été établis pour que les activités devant mener à sa création débutent en 1994. Cette question a été soulevée dans plusieurs instances et, tout dernièrement, dans la Déclaration de Vienne des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme (A/CONF.157/TBB/4). Dans cette déclaration, les représentants de ces organes ont abordé la question des mesures à prendre pour promouvoir une meilleure coordination entre les différents organes créés en vertu d'instruments internationaux et éviter les doubles emplois ou les interprétations divergentes de normes comparables pouvant survenir en raison du manque d'information concernant la politique suivie par les autres organes. Les représentants de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme ont proposé que "le Centre pour les droits de l'homme [crée] de toute urgence un service de documentation et d'information; les Etats devraient fournir l'assistance et les ressources nécessaires à cette fin" (par. 14 b)).

11. L'on est généralement d'accord pour dire qu'une bibliothèque à l'intérieur du Centre contenant une collection complète de manuels et de publications sur les droits de l'homme, de même que des documents des Nations Unies, faciliterait beaucoup le travail des membres des différents organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, de même que celui du personnel du Centre. La Bibliothèque des Nations Unies s'est déclarée disposée à aider le Centre à concevoir et à réaliser sa propre bibliothèque.

12. La Commission des droits de l'homme a aussi examiné de manière approfondie différents moyens permettant de renforcer la coopération entre le Centre et les autres organes et institutions des Nations Unies dont le mandat couvre le domaine des droits de l'homme. A cet effet, elle a sollicité la coopération de la Division de la promotion de la femme, de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), qui ont été priés de soumettre des observations sur les publications du Centre pour les droits de l'homme. Des observations à ce sujet ont aussi été présentées par le Comité des droits de l'homme et le Comité des droits de l'enfant. En outre, une publication a été réalisée avec la coopération du Service de la prévention du crime et de la justice pénale.

1. Documents d'information

a) Fiches d'information

13. Les Fiches d'information, série de brochures s'adressant à des non-spécialistes, portent sur différents aspects des activités menées par les Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme, qu'il s'agisse des mécanismes internationaux permettant de protéger ces droits ou de questions spécifiques y relatives. Les Fiches d'information sont publiées dans les six langues officielles de l'ONU et distribuées gratuitement dans le monde entier. En réponse à une demande accrue, plusieurs d'entre elles ont été rééditées. Depuis le dernier rapport du Secrétaire général à la Commission, les Fiches d'information No 19 (sur les institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme), 20 (sur les droits de l'homme et les réfugiés) et 21 (sur le droit à un logement convenable) ont été publiées (en anglais seulement pour cette dernière publication, dont la traduction n'a pas encore été achevée).

14. Une Fiche d'information sur le mécanisme des Nations Unies pour la protection des droits de la femme a été rédigée et devrait paraître sous peu. Des Fiches d'information sur les travailleurs migrants, l'intolérance religieuse, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, le droit à une alimentation suffisante et le Comité des droits économiques, sociaux et culturels sont sous presse. La Fiche d'information No 6 sur les disparitions forcées ou involontaires a été révisée; elle comprend désormais le texte de la Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, adoptée par l'Assemblée générale à sa quarante-septième session en 1992. Plusieurs fiches d'information dont les fiches No 3 (Services consultatifs et assistance technique) et No 10 sur les droits de l'enfant, sont en cours de révision et de mise à jour. La liste complète de ces fiches se trouve dans l'annexe.

b) Bulletin des droits de l'homme

15. Suite à la révision précitée du programme d'information, il a été décidé de suspendre la publication du Bulletin des droits de l'homme. Une proposition détaillée a été élaborée par le Centre en vue du lancement d'une revue savante, le Journal des droits de l'homme, qui remplacerait le Bulletin. La publication du Journal serait confiée à un comité de rédaction composé d'experts du Centre ou de l'extérieur. Des négociations concernant la publication externe du Journal se déroulent actuellement avec les éditeurs intéressés.

c) Circulaire d'information

16. La Circulaire d'information sur les droits de l'homme, lancée en 1988, a été publiée chaque trimestre en anglais et en français. En 1992, après une première évaluation par le Centre, elle a été suspendue jusqu'à ce que l'on puisse en réexaminer le rôle et le contenu de manière plus approfondie et trouver des ressources suffisantes pour la faire paraître à temps. N'étant pas une des priorités du Centre et ne disposant pas d'un personnel suffisant, la Circulaire n'a pas été publiée en 1993.

d) Série d'études sur les droits de l'homme

17. La Série d'études sur les droits de l'homme reproduit des études et des rapports sur des questions importantes touchant aux droits de l'homme, préparés par des experts conformément au mandat de la Commission des droits de l'homme ou de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités. Six numéros de cette série ont été publiés jusqu'à présent (voir annexe). Les cinq premiers ont paru dans toutes les langues officielles des Nations Unies et la sixième en anglais, en espagnol, en français et en russe. Deux autres études sont en préparation, sur le droit au développement et sur l'exploitation des enfants.

e) Publications spéciales

18. Les publications spéciales comprennent principalement des rapports ou des comptes rendus de conférences, d'ateliers et d'autres événements qui ont eu lieu sous les auspices du Centre pour les droits de l'homme. Depuis le dernier rapport du Secrétaire général, une nouvelle publication spéciale a paru. La série comprend maintenant 16 titres (voir annexe).

19. Conformément à sa politique de rationalisation et de simplification du programme des publications, le Centre pour les droits de l'homme a décidé de réserver les séries spéciales à la publication des résultats de manifestations et d'activités particulièrement importantes ou originales. La dernière publication est le rapport de l'Atelier régional des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique sur les questions relatives aux droits de l'homme. L'atelier a été organisé conformément à la résolution 1992/40 du 28 février 1992 de la Commission des droits de l'homme, dans le cadre du programme des services consultatifs du Centre pour les droits de l'homme et en coopération avec le Gouvernement de l'Indonésie.

20. Le rapport reproduit l'allocution de clôture du Président de l'atelier, de même que le discours liminaire du Secrétaire général adjoint aux droits de l'homme. Il contient aussi des résumés détaillés des débats consacrés à différents thèmes par l'atelier, notamment la question des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme et la possibilité de créer un mécanisme pour les droits de l'homme dans la région de l'Asie-Pacifique. Le rapport est publié en anglais et en français.

21. Une nouvelle version de la brochure Droits de l'homme : Questions et réponses est également en préparation au Département de l'information; le Centre contribuera largement à sa rédaction.

f) Documentation pédagogique

22. Le Centre consacre des efforts considérables à l'élaboration d'une documentation pédagogique destinée à tous les niveaux, conformément aux directives de la Commission des droits de l'homme. La brochure ABC - L'Enseignement des droits de l'homme, publiée en 1989, est disponible dans les six langues officielles. La version anglaise, actuellement épuisée, est en cours de réimpression afin de répondre au nombre croissant de demandes émanant d'organisations d'enseignants, d'établissements d'enseignement et d'organisations internationales. Des organisations non gouvernementales

exerçant leurs activités dans le domaine de l'éducation en matière de droits de l'homme ont traduit la brochure dans d'autres langues que les langues officielles de l'ONU.

g) Série sur la formation professionnelle

23. Une innovation importante dans la création de textes pour l'enseignement et l'éducation est la récente Série sur la formation professionnelle, qui est destinée surtout à appuyer les activités de formation du Programme des services consultatifs et de l'assistance technique, et à aider d'autres organisations travaillant à l'éducation de groupes professionnels en matière de droits de l'homme. Chaque manuel est destiné à un groupe de lecteurs particuliers, choisi parce qu'il est capable d'influer sur la situation des droits de l'homme au niveau national. Ces textes contiennent les normes internationales relatives à chaque thème et des recommandations ou exercices pratiques concernant les responsabilités professionnelles du groupe visé. La série a été conçue selon une formule souple permettant d'adapter la documentation aux besoins et réalités propres aux différentes audiences au sein du groupe visé, en fonction de leur culture, de leur éducation, de leur histoire et de leur expérience. Lorsque cela était approprié, l'on y a inclus des renseignements sur les méthodes pédagogiques pouvant aider les formateurs à exploiter les manuels le mieux possible. Le fait de privilégier la "formation des formateurs" permet, avec un minimum de ressources, la plus grande diffusion possible des principes et de l'information relatifs aux droits de l'homme.

24. Chaque manuel ou livret a été établi avec l'aide d'experts des différents domaines traités et a été soumis à des révisions et à des évaluations extérieures approfondies. Lorsque cela est possible, ils sont mis à l'essai au cours de stages, en attendant leur mise au point définitive. Le premier volume de la série, Teaching and Learning about Human Rights - A Manual for Schools of Social Work and the Social Work Profession (Enseignement et apprentissage des droits de l'homme - Manuel pour les écoles de service social et les assistants sociaux), a été publié en 1992 et révisé et réédité depuis. Il n'existe qu'en anglais, mais il est probable que des versions en d'autres langues paraîtront sous peu. Le deuxième et le troisième de la série, Handbook on Free and Fair Elections et Handbook on International Standards related to Pre-Trial Detention, ont été publiés en anglais et sont en cours de traduction dans les autres langues officielles. Le Centre envisage actuellement la publication de trois autres manuels, Human Rights for Law Enforcement Officials, National Institutions for the Protection and Promotion of Human Rights et Human Rights in the Administration of Justice, qui devraient paraître dans le courant de 1994. Le Manuel relatif à l'établissement des rapports sur les droits de l'homme sera révisé et mis à jour en 1994 et son format modifié pour en faire un instrument pédagogique destiné aux stages sur l'obligation de présenter des rapports.

25. Le Centre a aussi largement contribué à la préparation de publications générales des Nations Unies, telles que le United Nations Yearbook et Everyone's United Nations.

h) Traductions

26. Le Centre pour les droits de l'homme, en coopération avec le Département de l'information, coordonne la traduction et la vérification des versions en langues régionales et locales de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Comme indiqué précédemment, le Groupe de travail sur l'information revoit actuellement ce projet en vue d'élargir la gamme des instruments traduits et d'augmenter le nombre de langues. En ce qui concerne les trois instruments composant la Charte internationale des droits de l'homme, il se propose d'identifier les versions linguistiques existantes et celles qui restent à produire. La contribution des organisations non gouvernementales à cet égard est précieuse et leur coopération est activement recherchée. Le Centre collaborera étroitement avec le Département de l'information en vue d'assurer une diffusion large et efficace des instruments ainsi traduits. En outre, dans le cadre des projets d'assistance technique nationaux, des instruments internationaux sur les droits de l'homme et d'autres publications des Nations Unies dans ce domaine ont été traduits, publiés et diffusés dans les langues des pays suivants : Albanie, Bulgarie, Guinée, Hongrie, Mongolie et Roumanie. Des documents sur les droits de l'homme ont aussi été traduits en portugais pour Sao Tomé-et-Principe et d'autres pays de langue portugaise.

27. Le Centre a continué à recevoir des renseignements d'organisations non gouvernementales et d'institutions éducatives et culturelles, qui ont demandé une aide pour la traduction de ces documents et rendu compte des travaux de traduction déjà effectués.

2. Documents de référence

28. Les documents de référence du Centre pour les droits de l'homme, qui font partie des publications mises en vente par les Nations Unies, sont destinés à une audience plus spécialisée. Ces publications sont les suivantes :

a) Activités de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme : paraissant tous les cinq ans, c'est l'ouvrage de base des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme. Le dernier volume, qui couvrait la période 1945 à 1988, est disponible dans toutes les langues officielles sauf le russe. Un nouveau volume couvrant la période 1989-1993 est en préparation et paraîtra sous peu en anglais. Des versions en d'autres langues officielles paraîtront dans le courant de 1994;

b) Droits de l'homme - Un recueil d'instruments internationaux : contient les textes des principaux instruments internationaux dans le domaine des droits de l'homme. Cette publication, dont le format a été modifié, comprend désormais deux volumes, chacun divisé en deux parties. Le volume I, contenant les instruments universaux, a été publié en anglais; le volume II, qui est sous presse, est consacré aux instruments régionaux. La publication est multilingue, reproduisant les textes des instruments régionaux dans la langue originale;

c) Human Rights International Instruments: Chart of Ratifications : deux numéros de ce périodique ont paru en 1993. Le numéro courant contient des informations jusqu'à juillet 1993;

d) Etat des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme : contient des renseignements détaillés sur les ratifications, les réserves, les objections et déclarations concernant les instruments des droits de l'homme figurant dans le Recueil. Une version mise à jour est en préparation et sera publiée au début de 1994;

e) Annuaire des droits de l'homme : dans le cadre de la révision du programme d'information, le format et le contenu de cette publication ont été profondément modifiés. La révision tient compte des observations reçues des gouvernements et des organisations non gouvernementales indiquant que l'Annuaire ne répondait pas aux besoins d'information sur les activités des différents organes signataires de traités sur les droits de l'homme, de la Commission des droits de l'homme et de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités. L'Annuaire a été restructuré, compte tenu de l'information fournie dans les rapports de ces organes. Le premier volume de l'Annuaire pour 1993 est sous presse et paraîtra après la session de la Commission de 1994. L'annexe à la résolution 1979/37 du 10 mai 1979 du Conseil économique et social donne des directives sur le contenu et la présentation de l'Annuaire des droits de l'homme, indiquant que celui-ci devrait comprendre "des extraits de documents importants adoptés par les organismes pertinents des Nations Unies ou présentés conformément aux décisions de ces organismes et choisis pour faire l'objet d'une diffusion plus large, ainsi que des déclarations de principe du Secrétaire général sur des questions concernant les droits de l'homme". La nouvelle version fournira des renseignements provenant de documents et de rapports soumis à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social, à la Commission des droits de l'homme, à la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités et des organes surveillant l'application des traités sur les droits de l'homme;

f) Documents officiels du Comité des droits de l'homme (anciennement Annuaire du Comité des droits de l'homme) : ont paru en anglais et en français jusqu'au volume 1983-1984; il en est de même pour le volume I du numéro de 1985-1986. Le volume I du numéro de 1987 de l'Annuaire et le volume I du numéro de 1987/1988 n'existe qu'en anglais. La version anglaise du volume II des numéros de 1985-1986, 1987 et 1987/1988 sont en préparation;

g) Sélection de décisions du Comité des droits de l'homme prises en vertu du Protocole facultatif : le volume I (couvrant les sessions deux à seize) est épuisé; le volume II (sessions dix-sept à trente-deux) est disponible en espagnol, la version anglaise est épuisée et il ne reste que quelques exemplaires de la version française. A condition d'avoir les ressources nécessaires, il serait tout à fait souhaitable de réimprimer le volume I et les versions anglaises et françaises du volume II.

29. Plusieurs publications et documents d'information pour le public ont paru à l'occasion de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme. Le Centre pour les droits de l'homme est venu en aide à la Bibliothèque des Nations Unies pour la publication de la Human Rights Bibliography. Cette bibliographie se fonde sur deux perspectives : les droits de l'homme dans le contexte des Nations Unies et les droits de l'homme dans un contexte universel. Les cinq premiers volumes comprennent quelque 9 000 entrées concernant des documents publiés par les Nations Unies et recensées dans le Système d'information bibliographique de l'ONU (SIBONU). Le volume I

contient l'introduction et la liste principale par catégorie. Le volume II contient l'index des auteurs et les volumes III à V l'index par matière. Cette activité se poursuivra avec la publication d'une série de travaux sur les droits de l'homme publiée en dehors des Nations Unies dans différentes langues.

30. Toujours dans le cadre des activités entreprises à l'occasion de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme et conformément à la résolution 46/166 de l'Assemblée générale, le Centre pour les droits de l'homme a publié le United Nations Reference Guide in the Field of Human Rights. Ce guide est divisé en 11 chapitres, avec des subdivisions, où tous les documents utiles sont énumérés par matière. Il sert de complément à la Bibliographie des droits de l'homme. L'un et l'autre ne sont disponibles qu'en anglais.

31. Le Département de l'information a préparé une pochette pour la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, contenant des renseignements sur l'ordre du jour de la Conférence, les textes des déclarations adoptées par les réunions régionales préparatoires, une description des mécanismes de protection des droits de l'homme, et des informations sur l'assistance technique fournie dans ce domaine. Le Département a aussi publié des affiches pour la Conférence mondiale et réalisé d'autres documents imprimés ou audiovisuels, dont des articles qui ont paru dans des journaux et des programmes diffusés à la radio et à la télévision en anglais, en français et en espagnol. Il a aussi publié dans un livret destiné à être largement diffusé le texte de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne et de la déclaration d'ouverture faite par le Secrétaire général à la Conférence mondiale. Dans son rapport à l'Assemblée générale (A/48/407), le DPI mentionne d'autres publications dont il est responsable.

B. Stages de formation, séminaires et ateliers

32. Dans sa résolution 1993/87, la Commission des droits de l'homme a noté l'importance des stages et séminaires entrepris dans le cadre du programme des services consultatifs et d'assistance technique, qui permettent d'aider concrètement les Etats à assurer la primauté du droit et à créer les mécanismes nécessaires pour répondre aux normes internationales en matière de droit de l'homme. En 1993, le Centre a organisé plusieurs de ces réunions, destinées à différents groupes précis. La liste complète se trouve dans le rapport du Secrétaire général à la Commission des droits de l'homme sur les services consultatifs et les activités de coopération technique dans le domaine des droits de l'homme (E/CN.4/1994/78).

Fréquentation des stages, ateliers et autres activités organisées à l'intérieur ou à l'extérieur du système des Nations Unies

33. En 1993, le Centre pour les droits de l'homme a participé à plus de 60 conférences, ateliers, séminaires, stages de formation et autres réunions organisés dans le monde entier par des organisations intergouvernementales et régionales, des gouvernements, des institutions universitaires et de recherche, et des organisations non gouvernementales. Cette participation a été fortement réduite par les contraintes financières au sein des Nations Unies, qui ont empêché le Centre d'envoyer des représentants à toutes les réunions, plus de 130, auxquelles il avait

été invité. Un aspect néfaste de ces contraintes est qu'elles affectent en règle générale la participation à des manifestations d'organisations non gouvernementales, qui ont des moyens plutôt limités et ne peuvent couvrir les frais des représentants du Centre. Ces manifestations sont souvent celles sur lesquelles la participation du Centre pourrait influencer profondément en diffusant des informations sur les questions touchant aux droits de l'homme. Par exemple, le Centre n'a pu assister qu'à 2 des 20 réunions auxquelles il avait été invité sur le continent africain, à 2 sur 5 en Amérique latine et à 2 sur 19 en Asie. On notera, toutefois, que sur les 23 réunions restantes auxquelles le Centre a pu assister, la plupart ont eu lieu à Genève, à Vienne ou à New-York. Quoi qu'il en soit, comme cela avait été demandé, les informations et publications disponibles ont été envoyées aux réunions des organisations non gouvernementales auxquelles le Centre ne pouvait assister, notamment lorsqu'elles se sont déroulées dans un des pays les moins développés.

II. COORDINATION ET COOPERATION A L'INTERIEUR ET A L'EXTERIEUR DU SYSTEME DES NATIONS UNIES

34. Dans le cadre des efforts qu'il poursuit pour coordonner ses activités avec celles d'autres organismes des Nations Unies et conformément à la demande faite par la Commission à ce sujet, le Centre pour les droits de l'homme convoque chaque année à Genève une réunion interorganisations sur les questions relatives aux droits de l'homme. Ces réunions permettent aux participants d'examiner des projets communs et d'échanger des informations sur un certain nombre d'activités exécutées par les différentes organisations dans le domaine des droits de l'homme. Elles permettent aussi d'identifier de nouvelles formes de coopération entre le Centre et les organisations représentées. Les activités en matière d'information, de documentation et d'éducation dans le domaine des droits de l'homme figurent à l'ordre du jour de ces réunions.

35. Suite à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, le Centre a convoqué deux réunions interinstitutions, les 7 et 14 octobre 1993, pour examiner en profondeur la suite à donner à la Déclaration et au Programme d'action de Vienne. Ont assisté à ces réunions des représentants des institutions et organes suivants des Nations Unies : Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Volontaires des Nations Unies (VNU), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Service de liaison non gouvernemental des Nations Unies, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation mondiale de la Santé (OMS), Fonds monétaire international (FMI), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI).

36. Le Centre des droits de l'homme était représenté aux deux réunions par des fonctionnaires de haut niveau. Les participants ont indiqué clairement les domaines où ils pourraient commencer à coopérer avec le Centre : le PNUD s'est déclaré disposé à coopérer aux programmes des services consultatifs et d'assistance technique, notamment dans le domaine des droits économiques, sociaux et culturels; l'OMS était disposée à coopérer à l'application des recommandations du Comité des droits de l'enfant et à la préparation d'un plan

d'action à cet effet; l'UNESCO souhaitait tout particulièrement coopérer à une décennie consacrée à l'éducation en matière de droits de l'homme; l'ONUDI s'est déclarée disposée à coopérer avec le Centre et les institutions financières pour la mise au point d'une stratégie tenant mieux compte des besoins des femmes dans les programmes d'assistance au développement; la FAO souhaitait coopérer avec le Centre à la réalisation de programmes relatifs au droit à une alimentation suffisante.

37. Le Centre pour les droits de l'homme a été prié de rassembler tous les organismes et institutions concernés par les droits des femmes afin qu'ils coordonnent leur contribution au Sommet mondial pour le développement social, à la Conférence internationale sur la population et le développement et à la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

38. En ce qui concerne l'information, les participants ont examiné la question de la création d'une base de données et ont convenu que le système choisi devrait renforcer la coopération et empêcher les doubles emplois.

39. La réunion a aussi abordé la question d'un système de notification qui permettrait aux organismes et institutions de rendre compte tous les ans au Centre pour les droits de l'homme de leurs activités dans ce domaine. Le Centre a été prié d'informer régulièrement de ses activités les autres organes des Nations Unies. Les participants ont convenu de fournir au Centre une liste de leurs activités et programmes liés aux droits de l'homme.

40. En réalisant son programme de publications, le Centre coopère avec d'autres organes et organisations du système des Nations Unies, de même qu'avec les organisations non gouvernementales. On peut citer comme exemples de cette coopération les manuels sur les droits de l'homme pour les responsables de l'application de la loi et sur les droits de l'homme dans l'administration de la justice (voir par. 24 ci-dessus), et le Handbook on International Standards related to Pre-Trial Detention, rédigé en coopération avec le Service de la prévention du crime et de la justice pénale; les Fiches d'information sur les mécanismes des Nations Unies pour la protection des droits des femmes et sur les réfugiés ont chacune été soumises pour observations aux organismes intéressés.

41. Quelque 5 000 lettres provenant d'ONG dans le monde entier ont été reçues cette année, demandant au Centre des publications, des informations ou sa participation à différents événements (séminaires, ateliers, conférences, célébrations). Chaque lettre a fait l'objet d'une réponse individuelle et les informations demandées ont été transmises. Certains correspondants demandaient à être portés sur la liste des destinataires recevant des informations sur les droits de l'homme ou les documents de la Commission et de la Sous-Commission. Cette liste, qui contient actuellement des noms d'organisations gouvernementales et non gouvernementales, d'institutions et de particuliers, a pris une telle ampleur que les services de distribution estiment qu'ils ne pourront plus faire face à la situation si la tendance continue au rythme actuel sans qu'il y ait augmentation de leurs ressources.

Organisations non gouvernementales

42. L'action précieuse des organisations non gouvernementales est mentionnée au paragraphe 11 de la résolution 1993/49, dans laquelle la Commission des droits de l'homme prie le Secrétaire général de tirer à cet égard le meilleur parti possible de la collaboration de ces organisations, notamment pour diffuser des documents relatifs aux droits de l'homme. Les ONG continuent de coopérer activement avec les organismes des Nations Unies s'occupant des droits de l'homme en leur fournissant des informations et en les faisant bénéficier de leurs connaissances. Elles contribuent aussi efficacement à l'exécution des activités prévues par la Campagne mondiale, notamment dans les domaines de l'information, de l'éducation et de la diffusion de la documentation et des publications des Organisations des Nations Unies. Elles coopèrent aussi avec le Centre pour les droits de l'homme à l'organisation d'activités de formation dans plusieurs pays où le Centre exécute des programmes d'assistance technique.

43. Dans le cadre de la quarante-neuvième session de la Commission des droits de l'homme, des fonctionnaires du Centre ont tenu des réunions d'information à l'intention des représentants des ONG.

44. A Genève et à New York, des organisations non gouvernementales devaient être associées à la célébration de la Journée des droits de l'homme, le 10 décembre 1993, quarante-cinquième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme. A Genève, deux représentants d'organisations non gouvernementales devaient figurer parmi un groupe de sept experts participant à la Table ronde "Les droits de l'homme dans la vie quotidienne - Evolution après la Conférence de Vienne", organisée par le Centre. D'autres ONG ont contribué à la célébration avec des expositions sur la Déclaration universelle et divers aspects du domaine des droits de l'homme, et en fournissant une documentation pour une exposition de publications réalisée dans le contexte de la célébration. Elles ont aussi contribué à réaliser des enregistrements vidéo, qui ont été projetés au Palais des Nations.

Instituts universitaires et de recherche sur les droits de l'homme

45. Le Centre collabore régulièrement avec l'Institut international des droits de l'homme de Strasbourg pour organiser le cours annuel de l'Institut sur les principaux systèmes de protection des droits de l'homme. En 1993, trois fonctionnaires, détachés par le Centre auprès de l'Institut, ont donné des conférences en anglais, en espagnol et en français pendant une semaine. Des chercheurs de l'ONU, spécialisés dans les droits de l'homme, passent régulièrement deux semaines à l'Institut afin de parfaire leurs connaissances des systèmes régionaux de protection des droits de l'homme.

46. Le Centre a poursuivi sa collaboration avec l'Institut interaméricain des droits de l'homme à San José, l'Institut international du droit humanitaire de San Remo (Italie), l'Institut international supérieur des sciences criminelles de Syracuse (Italie), l'Institut Raoul Wallenberg des droits de l'homme et du droit humanitaire de Lund (Suède), l'Institut universitaire des hautes études internationales de Genève et l'Ecole internationale de Bordeaux (France).

47. La coopération s'est poursuivie pendant toute l'année 1993 avec l'Institut arabe des droits de l'homme de Tunis et le Centre africain pour la démocratie et les études sur les droits de l'homme de Banjul. Le Centre fournit régulièrement à l'Institut une documentation sur l'activité des organismes des Nations Unies concernés par les droits de l'homme. Des séances d'information ont aussi été tenues à leur demande pour un grand nombre d'institutions d'étude des droits de l'homme et de recherche, notamment le Liverpool Institute of Public Administration and Management (Royaume-Uni), l'Institut des hautes études commerciales de Liège (Belgique), l'Amsterdam School of International Relations et l'Université Erasme (Pays-Bas), l'Université de Lund (Suède) et la Fédération française des clubs UNESCO (France).

48. Pendant toute l'année 1993, le Centre pour les droits de l'homme a poursuivi ses efforts en vue de renforcer sa coopération avec d'autres organisations s'occupant des droits de l'homme, telles que les organisations internationales et régionales, les institutions universitaires et de recherche, les organisations non gouvernementales et les médias.

III. REUNIONS D'INFORMATION, EXPOSITIONS ET MANIFESTATIONS CONSACREES AUX DROITS DE L'HOMME

49. Le Centre organise des réunions d'information sur les activités de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme et sur certaines questions particulières s'y rapportant, à l'intention des étudiants, des diplomates, des journalistes, des fonctionnaires, des professeurs et des organisations non gouvernementales. Il envoie aussi des conférenciers aux réunions d'information organisées par le Département de l'information. Plus d'une centaine de ces réunions ont été tenues par des fonctionnaires du Centre au cours de la période couverte par le présent rapport.

50. Le Centre pour les droits de l'homme, en coopération avec le Département de l'information, a organisé la célébration de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. Une table ronde sur le racisme, la discrimination raciale et la xénophobie a eu lieu avec la participation du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, le Secrétaire général adjoint aux droits de l'homme, le Président du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale et un représentant des ONG.

51. Plusieurs expositions ont été parrainées par le Centre en 1993, notamment à l'occasion de manifestations se rapportant aux droits de l'homme, telles que la célébration de la Journée des droits de l'homme. Les activités organisées par le Centre pour cette célébration durent deux semaines. Le 8 décembre 1993, le Secrétaire général adjoint aux droits de l'homme tiendra une conférence de presse. Entre autres activités, le Centre a organisé une exposition de peintures et de sculptures inspirées par divers aspects de la question des droits de l'homme. Il a aussi parrainé une exposition de 69 panneaux montée par la Soka Gakkai avec des illustrations et des commentaires relatifs à la Déclaration universelle des droits de l'homme et à d'autres instruments analogues. L'exposition aura lieu du 6 au 17 décembre 1993. En outre, une exposition de publications historiques ou récentes sur les droits de l'homme, organisée en coopération avec la Bibliothèque des Nations Unies, certaines organisations du système des Nations Unies à Genève et certaines organisations non gouvernementales, se tiendra du 6 au 10 décembre 1993. Une projection

ininterrompue de films sur les droits de l'homme est prévue pour le 10 décembre et la table ronde sur "Les droits de l'homme dans la vie quotidienne - Evolution après la Conférence de Vienne" se tiendra dans l'après-midi.

52. Le Centre pour les droits de l'homme a été chargé de toutes les dispositions à prendre pour l'attribution du Prix des droits de l'homme, conformément à la résolution de l'Assemblée générale 2217 (XXI) du 19 décembre 1966. Il a, entre autres, lancé un appel pour des nominations et fixé la procédure de sélection. Un millier de lettres environ ont été envoyées aux gouvernements et aux organisations non gouvernementales dans le monde entier. Le Centre a convoqué et organisé la réunion du Comité spécial créé en vertu de la résolution susdite pour le choix des lauréats et a apporté son concours au Département de l'information pour la cérémonie de la remise des prix. Le Prix des droits de l'homme a été attribué à neuf particuliers ou organisations pour leur contribution exceptionnelle à la défense des droits de l'homme.

53. Le Centre pour les droits de l'homme participe aussi aux préparatifs pour la commémoration du cinquantième anniversaire des Nations Unies.

54. Des commémorations officielles ont été organisées par des centres et services d'information des Nations Unies dans le monde entier.

IV. BUDGET

55. Pour la période biennale 1992-1993, le budget pour la publication d'informations et de documents s'élève à 326 800 dollars des Etats-Unis. Il a été entièrement utilisé ou engagé au cours de cette période.

56. Le programme de publications du Centre pour les droits de l'homme se développe sans cesse pour répondre aux besoins croissants en matière d'information sur les droits de l'homme. L'action de coordination du Centre visant à attirer l'attention sur les droits de l'homme dans l'ensemble du système des Nations Unies, rôle que lui ont demandé de jouer à la fois la Commission et la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, exigera qu'il entreprenne des activités supplémentaires dans le domaine des publications et de l'information. Cela suppose que l'on envisage de doter de moyens accrus le programme de publications, puisque les ressources actuelles qui y sont consacrées sont manifestement insuffisantes. Le manque de ressources humaines est un problème particulièrement sérieux qui, s'il reste sans remède, affectera profondément la capacité du Centre de réaliser le programme proposé pour 1994.

V. EVALUATION DE L'IMPACT DE LA CAMPAGNE MONDIALE D'INFORMATION SUR LES DROITS DE L'HOMME

57. Pour évaluer l'impact de la Campagne mondiale d'information, le Centre des droits de l'homme peut utiliser différents indicateurs qui ne donnent pas nécessairement une vue d'ensemble complète de la portée et des effets de la campagne. Ils aident toutefois à établir des projections, qu'il convient de remanier constamment.

58. Les premiers objectifs de la Campagne sont a) de susciter l'intérêt du public aux questions intéressant les droits de l'homme, et b) de le sensibiliser aux principes qui sous-tendent les normes appliquées à ce domaine. A son tour, cette sensibilisation c) incitera les peuples du monde entier à participer davantage à la défense des droits de l'homme, ainsi qu'à de nombreuses activités conçues aux niveaux international, régional et national pour la promotion et le respect de ces droits.

59. En ce qui concerne le point a), la forte augmentation du nombre de demandes d'information et de documentation sur les droits de l'homme émanant de gouvernements, d'organisations non gouvernementales, d'institutions universitaires et de recherche, d'établissements scolaires, de centres nationaux et régionaux pour les droits de l'homme, et de particuliers, témoigne de l'intérêt croissant manifesté dans le monde entier pour les questions relatives aux droits de l'homme. Les médias aussi traduisent ce plus grand intérêt du public pour les programmes des droits de l'homme des Nations Unies. On peut en juger d'après les nombreux articles et informations publiés dans les journaux, notamment dans les pays en développement, concernant les programmes et activités de l'Organisation, mais aussi d'après le regain d'intérêt pour ces questions dans les agences de presse, qui contactent régulièrement le Centre pour les droits de l'homme afin d'obtenir des informations et des publications. La liste d'adresses de ceux désirant recevoir des informations sur les droits de l'homme, dont plusieurs agences de presse, ne cesse de s'allonger et constitue une bonne indication de l'intérêt porté à ces questions. L'augmentation du nombre de demandes de réunions d'information adressées au Centre par des universités, des écoles secondaires, des journalistes, des organisations non gouvernementales, des diplomates et des fonctionnaires, atteste aussi d'un attachement croissant aux questions relatives aux droits de l'homme.

60. En ce qui concerne le point b), la sensibilisation chez le grand public est une conséquence directe de cet intérêt, dont on trouve le reflet dans les nombreuses initiatives prises pour créer de nouveaux organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, institutions et groupes concernés par les questions relatives aux droits de l'homme; la publication d'un grand nombre de revues, de bulletins, d'articles, d'études, etc., sur ces questions (que reçoit régulièrement le Centre pour les droits de l'homme); le nombre croissant de réunions, de séminaires, de débats, de conférences, etc., sur les droits de l'homme, tenus partout dans le monde; l'inclusion de questions relatives aux droits de l'homme dans les programmes des universités, des écoles et d'autres établissements d'enseignement; et le débat ouvert par toutes les organisations internationales, régionales et nationales concernées par le développement économique, social et culturel sur l'inclusion dans leurs programmes d'action d'éléments relatifs aux droits de l'homme.

61. Quant aux engagements pris par les Etats, on observe depuis quelques années une forte augmentation du nombre de traités ratifiés sur les droits de l'homme. Cette année, la Conférence mondiale sur les droits de l'homme a adopté la Déclaration et le Programme d'action de Vienne, dans lesquels elle demandait instamment la ratification universelle de la Convention relative aux droits de l'enfant d'ici 1995 et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes d'ici l'an 2000. Elle a aussi encouragé tous les Etats à adhérer à tous les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, en particulier

les Conventions de Genève de 1949 et d'autres instruments du domaine du droit humanitaire international, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et la Convention sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles.

62. Une action plus soutenue s'observe aussi du côté des mécanismes de défense des droits de l'homme des Nations Unies, qui, au cours des dernières années, ont augmenté le nombre de procédures permettant de surveiller le respect de ces droits et de protéger de toute violation les individus, les groupes et les communautés. Le nombre de demandes de protection et de violations signalées est en hausse depuis quelques années, tout comme celui des institutions nationales qui se consacrent à la promotion et à la défense des droits de l'homme.

63. On peut conclure d'après ce qui précède que l'intérêt, la sensibilisation et les préoccupations vis-à-vis des droits de l'homme n'ont fait que croître depuis quelques années. Bien qu'il estime que cette tendance se maintiendra, le Centre reste conscient des contraintes qui pèsent sur le fonctionnement de ses programmes.

64. Comme l'a montré l'analyse ci-dessus, la Campagne mondiale d'information contribue manifestement à mieux faire connaître dans le monde entier les questions relatives aux droits de l'homme. Il reste toutefois beaucoup à faire et certains domaines n'ont pas encore été abordés. En 1993, la Section de l'information a souffert du manque de personnel qui affecte le Centre tout entier. Des cadres expérimentés de la section ont été mutés pour s'occuper de questions urgentes dans le domaine de l'assistance technique, qui a aussi connu une croissance sans précédent au cours des dernières années. Il en est résulté une situation d'autant plus préoccupante que les ressources humaines faisaient déjà sérieusement défaut au sein de la section avant cette réaffectation inévitable des responsabilités.

65. La Conférence mondiale sur les droits de l'homme a déclaré qu'une éducation dans ce domaine est indispensable à la promotion et à l'instauration de relations intercommunautaires stables et harmonieuses, ainsi qu'à la promotion de la compréhension mutuelle et de la tolérance. Elle a aussi souligné combien il importe de renforcer la Campagne mondiale d'information sur les droits de l'homme menée par l'Organisation des Nations Unies.

66. La Campagne mondiale d'information est aujourd'hui bien en train et une stratégie a été mise au point pour en assurer la continuité et l'efficacité. A l'heure actuelle, le Centre n'est toutefois pas en mesure de garantir la pleine mise en oeuvre de cette stratégie. Il faudra le doter de ressources financières et humaines plus importantes afin qu'il ne manque pas l'occasion qui lui est offerte d'intensifier son action grâce à l'intérêt accru que le public porte aux droits de l'homme et au travail accompli par les Nations Unies dans ce domaine.

ANNEXE

LISTE DES PUBLICATIONS REALISEES OU PREVUES PAR
LE CENTRE POUR LES DROITS DE L'HOMME
(DECEMBRE 1993)

FICHES

- No 1 Mécanismes des droits de l'homme
- No 2 Charte internationale des droits de l'homme
- No 3 Services consultatifs et d'assistance technique dans le domaine des droits de l'homme
- No 4 Mécanismes de lutte contre la torture
- No 5 Programme d'action pour la deuxième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale
- No 6 Disparitions forcées ou involontaires
- No 7 Procédures d'examen des communications
- No 8 Campagne mondiale d'information sur les droits de l'homme
- No 9 Les droits des peuples autochtones
- No 10 Les droits de l'enfant
- No 11 Exécutions sommaires ou arbitraires
- No 12 Comité pour l'élimination de la discrimination raciale
- No 13 Droit international humanitaire et droits de l'homme
- No 14 Formes contemporaines d'esclavage
- No 15 Droits civils et politiques : le Comité des droits de l'homme
- No 16 Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels
- No 17 Le Comité contre la torture
- No 18 Les droits des minorités
- No 19 National Institutions for the Promotion and Protection of Human Rights
- No 20 Human Rights and Refugees
- No 21 The Right to Adequate Housing

BULLETIN DES DROITS DE L'HOMME

Numéro spécial à l'occasion du quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1988)

Mise en oeuvre des instruments internationaux des droits de l'homme (89/1)

Procédures spéciales - Le rôle des organisations non gouvernementales (90/1)

Les droits de l'homme et le droit humanitaire - Les droits de l'homme et le droit des réfugiés (91/1)

Les droits de l'enfant (91/2)

PUBLICATIONS SPECIALES

Séminaire européen sur la Déclaration universelle des droits de l'homme : passé-présent-futur (Milan, 7-9 septembre 1988); délibérations (HR/PUB/89/1)

L'administration de la justice et les droits de l'homme; rapport d'un stage de formation organisé à l'intention des pays d'Europe orientale par l'ONU (Moscou, 21-25 novembre 1988) (HR/PUB/89/2)

L'enseignement des droits de l'homme; rapport d'un séminaire international (Genève, 5-9 décembre 1988) (HR/PUB/89/3)

Les effets du racisme et de la discrimination raciale sur les relations sociales et économiques entre populations autochtones et Etats; rapport d'un séminaire (Genève, 16-20 janvier 1989) (HR/PUB/89/5)

Applications par le Comité des droits de l'homme des décisions prises en vertu du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international sur les droits civils et politiques (sans cote)

La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (HR/PUB/90/1)

Consultations internationales sur le SIDA et les droits de l'homme (Genève, 26-28 juillet 1989); compte rendu (HR/PUB/90/2)

Cours de formation des Nations Unies sur les normes internationales dans le domaine des droits de l'homme (Moscou, 27 novembre-1er décembre 1989); compte rendu (HR/PUB/90/6)

Deuxième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale : compilation mondiale des législations nationales contre la discrimination raciale (HR/PUB/90/8)

La réalisation du droit au développement : consultation mondiale sur la jouissance effective du droit au développement en tant que droit de l'homme (Genève, 8-12 janvier 1990) (HR/PUB/91/2)

Political, historical, economic, social and cultural factors contributing to racism, racial discrimination and apartheid : rapport d'un séminaire (Genève, 10-14 décembre 1990) (HR/PUB/91/3)

Manuel sur l'établissement de rapports relatifs aux droits de l'homme
(HR/PUB/91/1)

Les vingt premières années - Rapport intérimaire du Comité pour l'élimination
de la discrimination raciale sur ses 20 années d'activité (HR/PUB/91/4)

Workshop on international human rights instruments and reporting obligations:
preparation of reports to United Nations human rights treaty bodies (Moscou,
26-30 août 1991) (HR/PUB/91/5)

Teaching and learning about human rights: A manual for schools of social work
and the social work profession (HR/PUB/92/1)

African seminar on international human rights standards and the administration
of justice (Le Caire, 8-12 juillet 1992) (HR/PUB/91/6)

Atelier régional pour l'Asie et le Pacifique sur les questions relatives aux
droits de l'homme (Djakarta, 26-28 janvier 1993) (HR/PUB/93/1)

SERIE D'ETUDES SUR LES DROITS DE L'HOMME

- No 1 A. Eide, Le droit à une alimentation suffisante en tant que droit de
l'homme (F.89.XIV.2)
- No 2 E. Odio Benito, Elimination de toutes les formes d'intolérance et de
discrimination fondées sur la religion ou la conviction (F.89.XIV.3)
- No 3 E.I. Daes, Liberté de l'individu en droit : analyse de l'article 29 de
la Déclaration universelle des droits de l'homme (F.89.XIV.5)
- No 4 E.I. Daes, Le statut de l'individu et le droit international
contemporain : promotion, protection et rétablissement des droits de
l'homme aux niveaux national, régional et international (F.91.XIV.3)
- No 5 F. Capotorti, Etude des droits des personnes appartenant aux minorités
ethniques, religieuses et linguistiques (F.91.XIV.2)
- No 6 L. Despouy, Les droits de l'homme et l'invalidité (F.92.XIV.4)

SERIE SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Teaching and Learning about Human Rights - A Manual for Schools of Social Work
and the Social Work Profession

Handbook on Free and Fair Elections

Handbook on International Standards related to Pre-Trial Detention

PUBLICATIONS DIVERSES

ABC - L'enseignement des droits de l'homme

Activités de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme

Annuaire des droits de l'homme

Annuaire du Comité des droits de l'homme

Bulletin des droits de l'homme

Documents officiels du Comité des droits de l'homme

Droits de l'homme : Questions et réponses

Etat des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme
(F.87.XIV.2)

Human Rights Bibliography (GV.E.92.0.16)

Human Rights International Instruments: Chart of Ratifications, as
at 31 January 1993 (ST/HR/4/Rev.7)

Recueil d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme
(F.93.XIV.1)

Sélection de décisions du Comité des droits de l'homme prises en vertu du
Protocole facultatif (vol. I et II) (CCPR/C/OP/1 et 2)

United Nations Reference Guide in the Field of Human Rights (E.93.XIV.4)
